

SIOM DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Avenant n° 2 au marché n° 17.016-1

**Lot 1 : Collecte en porte à porte, transport, pesée et déchargement
des déchets ménagers et assimilés sur 17 communes du SIOM**

Entre les soussignés :

Le SIOM DE LA VALLEE DE CHEVREUSE, représenté par Monsieur Jean-François VIGIER,
Président,

Désigné ci-après par « la Collectivité »

d'une part,

Et

La Société SEPUR, dont le siège social est situé ZA du Pont Cailloux - Route des Nourrices -
78850 Thiverval-Grignon, représentée par Monsieur Bernard HEYD, Directeur Commercial
Collectivités,

Désignée ci-après par « l'Entreprise »,

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de permettre à l'Entreprise de compléter la prestation existante de collecte des D3E.

ARTICLE 2 - DISPOSITIONS TECHNIQUES

A la demande de la Collectivité, l'Entreprise ajoutera des moyens supplémentaires à la journée ou à la demi-journée.

Les moyens mis en place par l'Entreprise seront un camion hayon, un conducteur et un équipier.

ARTICLE 3 - DISPOSITIONS FINANCIERES

Il convient de créer deux nouveaux prix au BPU.

Collecte des D3E – Moyens supplémentaires

Type de rémunération	Détermination du prix		PU HT	TVA (%)	PU TTC
Unitaire	P _{D3E.J}	€/journée	470,00 €HT	10%	517,00 €TTC
Unitaire	P _{D3E.DJ}	€/demi-journée	269,00 €HT	10%	295,90 €TTC

ARTICLE 4 - DATE D'EFFET ET DUREE

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Fait à Courtaboeuf, le

Pour l'Entreprise
Bernard HEYD
Directeur Commercial Collectivités

Pour la Collectivité
Jean-François VIGIER
Président